

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU S.M.E.S.S.Y.  
SEANCE DU CONSEIL SYNDICAL DU 16 MAI 2008

Délibération n°2008-009

Date de convocation : 6 mai 2008

Nombre de délégués en exercice : 36

Présents : 32 (dont 3 par procuration)

Absents non remplacés : 4

L'an deux mil huit, le seize mai à dix huit heures, le Comité Syndical s'est réuni en Mairie de Saint-Léger-en-Yvelines au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de M. Bernard BATAILLE, doyen de la séance.

**ETAIENT PRESENTS :**

Hervé ALLEIN, Henri ALOISI, Jean-Louis BARTH, Bernard BATAILLE, Roland BONNET, Daniel BONTE, Bernard BOURGEOIS, Claude CAZANEUVE, Gérard CHIVOT, Gérard COMAS, Thierry CONVERT, Daniel DEGARNE, Paulette DESCHAMPS, Frédéric DOUBROFF, Jean-Louis FLORES, Jean-Pierre GABORIT, Jean-Pierre GHIBAUDE, Christian HILLAIRET, Gérard LARCHER, Régine LIBAUDE, Jean-Pierre MALARDEAU, Yves MAURY, Marc MENAGER, Jean-Jacques NICOLLE, Jacques PIQUET, Roland POSTIC, Bernard ROBIN, René SERINET, Robert SCHUCHTER.

**ETAIENT REPRESENTES :**

Martial ALIX pouvoir à Jean-Louis BARTH, Isabelle BEHAGHEL pouvoir à Bernard BATAILLE, Pascal BOURGY pouvoir à Jean-Pierre MALARDEAU.

**ETAIENT EXCUSES :**

Paul DESMETTRE, Philippe SAINT-MARTIN, Hervé TOUCHARD, Jean-Pierre ZANNIER.

Secrétaire de séance : Frédéric DOUBROFF



ELECTION DU PRESIDENT DU SYNDICAT MIXTE D'ELABORATION ET DE SUIVI DU SCOT SUD YVELINES

RAPPORTEUR : M. Bernard BATAILLE, Président de séance

Candidature proposée :

Nom	Prénom
LARCHER	Gérard

1<sup>er</sup> tour de scrutin :

Nombre de délégués présents ne prenant pas part au vote : 0

Nombre de votants : 32

Nombre de bulletins blancs ou nuls (art. L 66 du Code électoral) : 2

Suffrages exprimés : 30

Majorité absolue : 19

A obtenu :

Nom	Prénom	Nombre de voix obtenues
LARCHER	Gérard	30



M. Gérard LARCHER a été proclamé Président du Syndicat Mixte d'Elaboration et de Suivi du SCOT Sud Yvelines avec 30 voix pour et immédiatement installé.

Fait à Saint-Léger-en-Yvelines, le 16 mai 2008

Le Président du Syndicat Mixte d'Elaboration et de Suivi du SCOT Sud-Yvelines certifie le caractère exécutoire de la présente décision.  
Acte publié le

Pour extrait conforme

Le Président de séance,  
Bernard BATAILLE